

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Le Maire de MARCILLY LE CHATEL

- Considérant les conditions climatiques du moment, et la nécessité de préserver la qualité du terrain de football,
- Vu la demande de l'Entente Sportive de Champdieu, Marcilly,

ARRETE

Article 1 : Suivant les conditions climatiques du moment, et la nécessité de préserver la qualité du terrain de football, celui-ci ne sera pas praticable les 11 et 12 janvier 2025.

Article 2 : La copie du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur Le Sous-Préfet de Montbrison.
Monsieur le Président de l'E.S CHAMPDIEU MARCILLY
Monsieur le Président du District de la Loire du Football

Fait à Marcilly Le Châtel le 10 janvier 2025.

Le Maire
Thierry GOUBY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20250110-2025-03-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2025